

LES DEUX ALPES – SATA Group

Télécabine de Super Venosc

A - MEMOIRE DESCRIPTIF

OBJECTIF

Ce projet a pour objectif d'offrir un accès confortable au domaine skiable à partir du secteur Sud-Ouest des Deux Alpes. Cet accès existait auparavant avec le télésiège pinces fixes de Super Venosc mais celui-ci est aujourd'hui déposé.

Le projet se situe sur le domaine skiable des Deux Alpes. L'appareil permet l'accès au sommet du secteur de Pied Moutet et la desserte de celui-ci.

DESCRIPTION GENERALE

Réalisation d'une télécabine débrayable 8 places d'un débit de 1800 p/h provisoire et 2200 p/h en définitif.

1) Station motrice amont

La gare amont est constituée d'une ossature métallique, elle est en appui sur deux ouvrages de fondation en béton.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toutes structures métalliques, le débarquement des usagers se fait sur le quai métallique de l'appareil qui règne avec le niveau neige en hiver.

Un local d'exploitation abrite le poste de conduite et de surveillance. Il est positionné dans le même volume que le garage qui sera construit pour stocker et réaliser la maintenance des véhicules de l'appareil.

Le poste de transformation électrique est disposé sous le niveau du garage pour limiter l'impact visuel et exploiter la topographie naturelle du site.

2) Station retour aval

L'habillage de la gare aval est identique à celui de la gare amont. Elle est en appui sur deux ouvrages de fondation en béton.

Les aires de circulation des usagers sont entièrement dégagées de toutes structures métalliques.

Un local d'exploitation abrite le poste de conduite et de surveillance.

La tension est assurée par un système de lorry actionné par un vérin hydraulique.

Le quai d'embarquement/débarquement est disposé en partie au-dessus de l'ouvrage hydraulique à l'amont de la voirie (Noeue imperméable) mais n'interfère pas avec ce dernier. Les quais sont construits en porte à faux et fondés en dehors de l'emprise de la noeue.

3) Ligne

Les ouvrages de ligne sont constitués de pylônes mono fûts fixés sur des massifs bétons.

Les pylônes supportent les balanciers par l'intermédiaire de potences équipées de passerelles pour un entretien commode.

Une ligne de vie est installée le long des échelles d'accès.

4) Spécificités de l'installation

Matériel :

L'ensemble des constituants de l'installation sont neufs.

Survol des pistes de ski :

Le survol réglementaire est respecté avec 1 m de neige au sol sur les pistes de ski indiquées sur le profil en long de l'installation.

Survol ou proximité de bâtiment présentant des risques d'incendie :

L'installation ne survole pas de bâtiments. Les seuls locaux concernés sont ceux directement liés à l'exploitation.

En gare aval, le local d'exploitation sera équipé d'une détection incendie reliée à la centrale de la télécabine.

En gare amont, tous les locaux disposés à moins de 8m de l'installation seront équipés de détecteurs incendie avec report au poste de conduite de l'installation

L'installation sera équipée d'une marche incendie et une procédure d'évacuation spécifique sera établie spécifiant les modalités d'évacuation de l'installation suite à la constatation d'un départ de feu à proximité de l'installation.

Croisement de lignes électriques aériennes :

Sans objet.

Gabarits routiers :

Sans objet.

Croisement remontées mécaniques :

Sans objet.

Survol de zones boisées :

Sans objet.

Réseaux enterrés :

Les éventuels réseaux enterrés au niveau des gares et des ouvrages de ligne (alimentation électrique, réseaux d'eau...) seront déviés lors de la réalisation des travaux.

5) Travaux et constructions associés à la réalisation de l'installation

La construction de l'installation comprend la réalisation de travaux d'aménagements qui sont localisés au droit des gares de l'installation :

- Terrassements léger pour l'implantation de la gare amont et du garage associé.
- Terrassements pour l'implantation de la gare aval et la zone de sortie.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Constructeur	:	Non défini
Télécabine à attaches débrayables	:	8 places
Longueur horizontale	:	1121,30 m
Dénivelée	:	405,50 m
Station motrice	:	Amont
Station de tension	:	Aval
Sens de montée	:	Gauche
Débit	:	1 800 p/h – 2200 p/h
Nombre de véhicules	:	28 en ligne + 6 en gare
Vitesse	:	5,25 m/s
Embarquement	:	sur quai
Débarquement	:	sur quai
Conditions d'exploitation	:	100% montée 50 % descente
Période d'exploitation	:	hiver
Exploitation nocturne	:	non
Niveau embarquement	:	1692,00 m
Niveau débarquement	:	2096,50 m

LISTE des INTERVENANTS

Maître d'Ouvrage : SATA Group
Résidence Meijotel
38860 Les Deux Alpes
Tél : 04 76 79 21 36
Représenté par Fabrice Bouttet

Exploitant : SATA Group
Résidence Meijotel
38860 Les Deux Alpes
Tél : 04 76 79 21 36
Représenté par Fabrice Bouttet

Maître d'œuvre : E.R.I.C
13 Bis rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET
Tél : 04 38 12 35 10
Représenté par D. ABINAL

Constructeur : A définir

Génie civil, montage : A définir

BCT : A définir

Géotechnicien : SAGE
BP 17
2 Rue de la Condamine
38610 GIERES
Tel : 0476447572
Représenté par F. BLANCHET